

Document produit par :

Agence Parisienne du Climat

Les étapes et les actions précédentes vous ont permis de réaliser le bilan de santé de votre copropriété et de d'analyser le niveau de vos charges. Il est important de partager ces résultats avec les différents acteurs. Retrouvez nos suggestions dans ce document.

Organiser une réunion préparatoire avec le conseil syndical et le syndic

Le référent énergie peut préparer une **note synthétique**, en vue de présenter les résultats au Conseil Syndical et au syndic sous forme de **réunion de restitution**.

Cette rencontre permet de présenter les éventuels dysfonctionnements et gaspillages avec des éléments chiffrés année après année. Le conseil syndical et le syndic sont sensibles aux démarches présentées de manière construites.

L'adhésion et la participation du syndic et du conseil syndical à la démarche est indispensable pour construire un projet de travaux ambitieux.

Organiser une réunion avec les copropriétaires pour exposer les premiers résultats

En amont de l'organisation de cette réunion

Le référent énergie peut réaliser un **document synthétique (4 pages maximum)** restituant les premiers résultats qu'il transmet à l'ensemble des copropriétaires et au syndic. Il peut également partager ce document sur le **CoachCopro®**.

Ce document synthétique s'organise selon les thématiques suivantes :

1. Contextualiser votre démarche

Explications des **motivations qui ont incité à lancer la démarche**. Elles peuvent être :

- d'ordre financier (charges importantes),
- et/ou d'obligation réglementaire (audit énergétique),
- et/ou d'inconfort thermique (problématique de surchauffe hivernale, etc.),
- et/ou de valorisation patrimoniale (nécessite de ravalement),
- et/ou environnemental (émission de gaz à effet de serre).

2. Restituer votre démarche

Description synthétique de la **méthode de travail** du référent énergie.

Par exemple :

- concertation entre conseil syndical et syndic,
- analyse des factures,
- lecture du carnet d'entretien, etc...,
- démontrer que tous les acteurs de la copropriété sont indispensables à la réussite du projet.

3. Présenter les résultats du bilan de santé de la copropriété

Communication des différents **bilans réalisés** et téléchargés depuis le **CoachCopro®**, leurs résultats et leurs interprétations sommaires. NB : penser à différencier les postes de consommation.

4. Anticiper des scénarios

Mise en perspective des travaux énergétiques en les articulant avec des travaux futurs.

Par exemple : ravalement prévu dans 3 ans, faiblesse de la chaudière, réfection de la toiture....

Organisation de la réunion de restitution aux copropriétaires

Cette réunion a un cadre informel et ne nécessite donc pas une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Le référent énergie **informe** par email, affichage cour d'immeuble, message boîte aux lettres de la tenue de cette réunion.



Il **organise la réunion** par ses propres moyens (impressions, projection support) avec l'appui du Conseil Syndical, et se base sur le document synthétique qu'il a réalisé pour partager les résultats et discuter de la démarche avec l'ensemble des copropriétaires.

Pour aller plus loin n'hésitez pas à consulter le site Internet coproprieterre.org

